

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

13^e séance, 20^e année

**Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Lévis**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 24 avril 2018, à 18 h, au centre administratif, 1860, 1^{re} Rue, Lévis, **sous la présidence de monsieur Jérôme Demers.**

Membres du comité exécutif présents :

Monsieur Jérôme Demers, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Richard Légaré, vice-président du comité exécutif
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Madame Marie-Josée St-Laurent, commissaire-parent
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membre du conseil des commissaires présent :

Monsieur Marcel Vézina, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Ouverture de la séance ordinaire

Après un mot de bienvenue, monsieur Jérôme Demers, président, déclare la séance ordinaire du comité exécutif en date du 24 avril 2018 ouverte à 18 h.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du comité exécutif ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale, madame Guylaine Giguère, confirme qu'il y a quorum.

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

1.0 Préliminaires

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Ouverture de la séance ordinaire
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif
 - 1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018
 - 1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire annulée du 3 avril 2018
 - 1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 avril 2018
- 1.6 Correspondance
- 1.7 Interventions du public et période de questions

2.0 Décisions

- 2.1 École Saint-Joseph – Réfection complète des vestiaires du gymnase – Adjudication de contrat
- 2.2 École Plein-Soleil – Remplacement complet de la toiture – Adjudication de contrat
- 2.3 École du Grand-Voilier – Des Hirondelles – Réfection de quatre blocs sanitaires et relocalisation de la cuve du concierge – Adjudication de contrat
- 2.4 École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre – Réfection de l'aire de stationnement et de la cour d'école – Adjudication de contrat
- 2.5 École Pointe-Lévy – Réfection des planchers, des murs, des plafonds et de l'éclairage – Adjudication de contrat
- 2.6 École des Petits-Cheminots – Notre-Dame – Reconstruction après sinistre – Lot 2 – Adjudication de contrat
- 2.7 École de la Caravelle (Dosquet) – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

3.0 Information

Aucun point

4.0 Questions diverses

- 4.1 Questions et messages des commissaires

5.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Adoption des procès-verbaux du comité exécutif

1.5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2018

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 mars 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 20 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 27 mars 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

CE-17-18-086

**1.5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire annulée
du 3 avril 2018**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire annulée du comité exécutif du 3 avril 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 20 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire annulée du comité exécutif du 3 avril 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

CE-17-18-087

**1.5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du
10 avril 2018**

ATTENDU l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 10 avril 2018 a été transmis à tous les membres du comité exécutif le 20 avril 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Josée St-Laurent et résolu :

DE dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 10 avril 2018 et d'adopter celui-ci tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6 Correspondance

Aucune correspondance.

1.7 Interventions du public et période de questions

Aucune intervention.

2.0 DÉCISIONS

CE-17-18-088
SRM

**2.1 École Saint-Joseph – Réfection complète des vestiaires du gymnase –
Adjudication de contrat**

ATTENDU l'appel d'offres public AO180308-46 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection complète des vestiaires du gymnase de l'École Saint-Joseph;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 mars 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Construction Marc Bolduc inc., de Lévis, le contrat pour la réfection complète des vestiaires du gymnase de l'École Saint-Joseph, pour un montant de 221 000 \$,

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-17-18-089
SRM**

2.2 École Plein-Soleil – Remplacement complet de la toiture – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO180307-43 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour le remplacement complet de la toiture de l'École Plein-Soleil;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 mars 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Vien et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Toitures Quatre-Saisons inc., de Québec, le contrat pour le remplacement complet de la toiture de l'École Plein-Soleil, pour un montant de 232 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-17-18-090
SRM**

2.3 École du Grand-Voilier – Des Hirondelles – Réfection de quatre blocs sanitaires et relocalisation de la cuve du concierge – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public AO180307-44 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection de quatre blocs sanitaires et la relocalisation de la cuve du concierge de l'École du Grand-Voilier – Des Hirondelles;

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 28 mars 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Constructions Envergure inc., de Lévis, le contrat pour la réfection de quatre blocs sanitaires et la relocalisation de la cuve du concierge de l'École du Grand-Voilier – Des Hirondelles, pour un montant de 191 000 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

**CE-17-18-091
SRM**

2.4 École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre – Réfection de l’aire de stationnement et de la cour d’école – Adjudication de contrat

ATTENDU l’appel d’offres public AO180329-62 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection de l’aire de stationnement et de la cour de l’École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre;

ATTENDU l’ouverture des soumissions réalisée le 18 avril 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu’il appert aux documents joints;

ATTENDU l’analyse de conformité réalisée par la firme EQIP Solutions Experts-Conseils inc.,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à 9052-2558 Québec inc. / Transport J.D. 2000, de Sainte-Anne-de-Beaupré, le contrat pour la réfection de l’aire de stationnement et de la cour de l’École du Grand-Fleuve – Pavillon du Méandre, pour un montant de 229 285 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d’appel d’offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l’unanimité

**CE-17-18-092
SRM**

2.5 École Pointe-Lévy – Réfection des planchers, des murs, des plafonds et de l’éclairage – Adjudication de contrat

ATTENDU l’appel d’offres public AO180313-54 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des planchers, des murs, des plafonds et de l’éclairage de l’École Pointe-Lévy;

ATTENDU l’ouverture des soumissions réalisée le 18 avril 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu’il appert aux documents joints;

ATTENDU l’analyse de conformité réalisée par la firme Architectes Roberge et Leduc inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à C. J. Picard inc., de Sainte-Croix, le contrat pour la réfection des planchers, des murs, des plafonds et de l’éclairage de l’École Pointe-Lévy, pour un montant de 252 600 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d’appel d’offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l’unanimité

**CE-17-18-093
SRM**

2.6 École des Petits-Cheminots – Notre-Dame – Reconstruction après sinistre – Lot 2 – Adjudication de contrat

ATTENDU l’appel d’offres public AO180329-61 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la reconstruction après sinistre – Lot 2 de l’École des Petits-Cheminots – Notre-Dame;

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 23 avril 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à l'entreprise Construction Marc Bolduc inc., de Lévis, le contrat pour la reconstruction après sinistre – Lot 2 de l'École des Petits-Cheminots – Notre-Dame, pour un montant de 312 500 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

**CE-17-18-094
SRM**

2.7 École de la Caravelle (Dosquet) – Réfection des blocs sanitaires – Adjudication de contrat

ATTENDU l'appel d'offres public 180307-42 par lequel la Commission scolaire des Navigateurs requérait des soumissions pour la réfection des blocs sanitaires de l'École de la Caravelle (Dosquet);

ATTENDU l'ouverture des soumissions réalisée le 27 mars 2018, ainsi que le résultat de celle-ci tel qu'il appert aux documents joints;

ATTENDU l'analyse de conformité réalisée par la firme Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu, & Associés, architectes;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Catherine Nadeau et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs adjuge à Construction C.J. Picard inc., le contrat pour la réfection des blocs sanitaires de l'École de la Caravelle (Dosquet), pour un montant de 145 370 \$, excluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite entreprise et aux documents d'appel d'offres;

QUE le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Dany Deschênes, soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 INFORMATION

Aucun point.

4.0 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Questions et messages des commissaires

Quelques commissaires posent des questions et transmettent de l'information à l'ensemble des membres du comité.

**Procès-verbal du comité exécutif
Commission scolaire des Navigateurs**

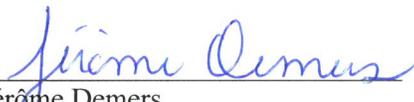
CE-17-18-095

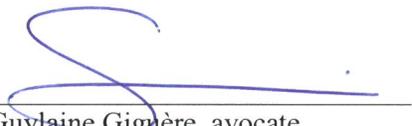
5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

D'ADOPTER la levée de la séance à 18 h 24.

ADOPTÉE à l'unanimité


Jérôme Demers
Président


Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale